



Peut on etre licencié pour abus de telephone

Par **fafane**, le **13/01/2010** à **23:42**

Bonjour,

je voudrais savoir si on peut etre licencié pour faute graves pour avoir abuse du telephone portable de l'entreprise. j'ai envoyé une vingtaine de messages par mois et une vingtaine d'appels personnels pendant 3 mois environ. une cinquantaine d'euros par mois pour les messages et les appels et mon employeur veut me licencié pour licenciement sec. mais il me propose 2 solutions soit le licenciement sec ou que je démissionne. peut-il réellement me licencié à cause de 200 euros de factures de telephone personnel. je sais que j'ai merder complet. ça fait 4 ans que je suis embauché et c'est ma première faute. merci de me répondre rapidement car je suis au pied du mur. je doit donner ma réponse rapidement. puis je contesté mon licenciement ou pas si ça devait se faire. merci pour votre réponse d'avance et meilleure vœux et bonne santé surtout.....

Par **Marion2**, le **14/01/2010** à **00:12**

Bonsoir,

Je ne suis pas du tout spécialiste en droit du travail, mais surtout ne démissionnez pas. Vous n'auriez droit à aucune allocation chômage.

Proposez à votre employeur de lui rembourser les communications que vous avez passées.
[fluo]Mais ne démissionnez pas.[/fluo]

Dans ce forum, il y a quelques personnes spécialisées en droit du travail, et je pense que vous aurez des réponses rapidement.

Par **froger**, le **02/02/2010** à **13:59**

Bonjour,

Je suis journaliste. Votre cas m'intéresse et j'aimerais recueillir votre témoignage. Seriez-vous d'accord ?

Merci.